

LES f AITS

COUT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'APPROVISIONNEMENT DU MUSEE

La construction et l'approvisionnement du Musée nécessitent 265 millions \$. Environ 50 millions \$ de plus seront requis pour les améliorations en capital et l'établissement d'un fonds de dotation en vue du programme de voyages étudiants.

SUPERFICIE DU MUSEE

Le Musée canadien des droits de la personne, conçu par l'architecte de renommée internationale Antoine Predock, devrait couvrir environ 200 000 pi².

AIDE EN CAPITAL APPORTEE AU PROJET A CE JOUR

Gouvernement du Canada	100 millions \$
Gouvernement du Manitoba	40 millions \$
Ville de Winnipeg	20 millions \$

Aide gouvernementale totale : 160 millions \$

Dons et promesses de dons jusqu'en août 2007 : 80 millions \$

TOTAL RECUEILLI JUSQU'EN AOUT 2007 : 240 millions \$

Fonds à recueillir pour la construction : 25 millions \$ (d'ici avril 2008)

Fonds à recueillir pour les améliorations et la dotation : 50 millions \$

VIABILITE DU MUSEE

Coût prévu pour l'exploitation et la programmation : 22 millions \$

Le 20 avril 2007, le premier ministre Stephen Harper a annoncé que le gouvernement fédéral avait conclu un accord avec la province du Manitoba, la ville de Winnipeg, les Amis du Musée canadien des droits de la personne et *The Forks Renewal Corporation* afin d'établir le Musée canadien des droits de la personne à Winnipeg à titre de musée national. Cela fera du Musée la première institution du genre à être située à l'extérieur de la Région de la capitale et signifie que le gouvernement fédéral couvrira les coûts d'exploitation du Musée, assurant ainsi sa viabilité.

Il est prévu qu'une partie des coûts requis pour l'exploitation du Musée sera générée au moyen de financement et de recettes gagnées ainsi que de fonds de dotation qui seront consacrés au programme de voyage étudiants (dont le coût prévu est de 6 millions \$ annuellement).

LES f AITS

fonds requis avant de pouvoir entamer la construction du musée

La construction ne sera entamée que lorsque le financement nécessaire aura été obtenu, soit 265 millions \$. Depuis août 2007, le secteur public a investi 160 millions \$ et le secteur privé, 80 millions \$, et la construction est prévue pour 2008.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES DU MUSÉE POUR LE MANITOBA ET LE CANADA

Pour le Canada :

- 171,8 millions \$ de dépenses en immobilisations au Canada;
- 3 600 années-personnes d'emploi pour la construction d'immobilisations;
- 19,0 millions \$ provenant de l'impôt fédéral perçu au cours de la construction;
- 4,3 millions \$ provenant annuellement de l'impôt fédéral perçu;
- on prévoit que l'industrie canadienne répondra à 93 % de la demande directe dans le cadre du projet.

Pour le Manitoba :

- 1 710 années-personnes d'emploi au Manitoba au cours de la construction;
- 495 emplois directs et indirects annuellement;
- environ 4,1 millions \$ provenant annuellement de l'impôt du Manitoba, y compris 3,3 millions \$ en taxes provinciales et 0,8 million \$ en taxes locales;
- 250 000 visiteurs par année prévus sur le site;
- conséquences sur le tourisme : d'ici la troisième année du projet, lorsque le Musée sera complètement opérationnel, il est prévu qu'environ 175 000 visiteurs de l'extérieur de la province généreront 32 millions \$ annuellement.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour voir des photos, visitez le site www.canadianmuseumforhumanrights.com.

LES f AITS

MUSÉE CAN

« EXISTE-T-IL UN OBJECTIF PLUS NOBLE POUR LES
DROITS DE LA PERSONNE QU'UN MONDE OÙ TOUS LES
ENFANTS PEUVENT ÊTRE FIERS DE LEUR IDENTITÉ ET

— VIVRE SANS CONTRAINTE ET DANS LA PAIX? —

— ROSALIE ABELLA, MEMBRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA
CITATION TIRÉE DE « JUSTICE AND RIGHTS: LOOKING BACK TO THE FUTURE »,
UNE ALLOCUTION À L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN DANS LE CADRE DE
LA RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES EN AOÛT 2004



ITS DE LA PERSONNE

